

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 24 juin 2019**

---

Communication n° 22/06.2019

Objet: Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) – confirmation d’une ouverture du matin

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme annoncé lors de la séance de mai dernier, la Municipalité envisageait l’ouverture d’un APEMS les matins à la rentrée d’août 2019 pour un groupe de 12 élèves.

Au vu des inscriptions reçues, nous avons décidé de valider cette ouverture et ce, bien que le nombre d’inscriptions minimum ne soit pas atteint pour les mercredis et vendredis. Elle espère que le bouche à oreilles favorisera rapidement de nouvelles inscriptions.

Cette décision permet de poursuivre l’évolution de notre accueil parascolaire et de respecter ainsi la loi sur l’accueil des enfants.

Dès août prochain, les enfants inscrits seront donc accueillis dès 7 heures et jusqu’au début des cours, du lundi au vendredi, dans les locaux de Sous-Allens.

La Municipalité

Saint-Prex, le 24 juin 2019/EG – 503.04

*Pour tout renseignement, s’adresser à M. Anthony Hennard, municipal, au 079 458 79 41*